



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la laïcité

Question écrite n° 28434

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'intérêt que présenterait l'institutionnalisation d'une journée nationale de la laïcité. Cette journée de la laïcité serait ainsi érigée en grande cause nationale et rappellerait l'enjeu républicain de cette valeur à préserver. La laïcité étant un combat sans cesse renouvelé, plus qu'un acquis définitivement attribué, cette journée nationale de la laïcité permettrait chaque année de focaliser l'opinion sur ce thème, notamment les plus jeunes de nos administrés, principalement en milieu scolaire. En attendant les conclusions des rapports de la commission Stasi et de la mission Debré à l'Assemblée nationale, cette proposition devrait permettre pour le moment, de répondre à l'attente de la population. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte répondre positivement à cette proposition de création d'une journée nationale de la laïcité. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage pleinement le point de vue exprimé par l'honorable parlementaire selon lequel notre pays doit affirmer une position pragmatique et ambitieuse sur la laïcité, qui rassemble tous les Français. C'est le sens de l'action conduite par le ministère de l'intérieur. C'est également un fait que le mot laïcité n'est pas toujours bien compris par nos concitoyens. En l'absence de définition, certains l'entendent comme un refus du fait religieux par référence à « la République ne reconnaît aucun culte » ; d'autres l'entendent comme sa promotion par référence à « la République garantit le libre exercice des cultes ». Tout en poursuivant le débat d'idées sur le thème de la laïcité pour lequel le rapport de la commission Stasi et le discours du Président de la République du 17 décembre 2003 ont apporté un certain nombre de conclusions, et plutôt que de créer une nouvelle journée nationale, il semble plus approprié d'agir de façon continue pour résoudre les problèmes concrets relatifs à l'application du principe de laïcité, au libre exercice des cultes et à la lutte contre les discriminations ainsi que pour faire diffuser au sein des établissements de l'enseignement public, à travers l'enseignement du fait religieux, la connaissance de ce principe aux modalités d'application diverses.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28434

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8717

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2652